

**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

N° 2022/03/001

**OBJET : CREATION D'UN CINQUIEME POSTE D'ADJOINT AU MAIRE :**

Par délibération du 23/05/2020, le conseil municipal fixait à 5 le nombre d'adjoints au Maire.

Suite à la démission de M. COROLLEUR, son poste avait été supprimé et le nombre d'adjoints ramené à 4.

Il s'avère cependant qu'il est nécessaire, dans un souci de bon fonctionnement, de recréer ce 5<sup>ème</sup> poste.

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;**

**Vu la délibération n°2021/04/001 du 20 octobre 2021 relative à la démission d'un adjoint et fixant leur nombre à 4;**

**Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de créer un poste d'adjoint supplémentaire, portant le nombre à 5.**

Pour extrait conforme, Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL,





Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

N° 2022/03/001

**OBJET : CREATION D'UN CINQUIEME POSTE D'ADJOINT AU MAIRE :**

Par délibération du 23/05/2020, le conseil municipal fixait à 5 le nombre d'adjoints au Maire.

Suite à la démission de M. COROLLEUR, son poste avait été supprimé et le nombre d'adjoints ramené à 4.

Il s'avère cependant qu'il est nécessaire, dans un souci de bon fonctionnement, de recréer ce 5<sup>ème</sup> poste.

**Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;**

**Vu la délibération n°2021/04/001 du 20 octobre 2021 relative à la démission d'un adjoint et fixant leur nombre à 4;**

**Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention de créer un poste d'adjoint supplémentaire, portant le nombre à 5.**

Pour extrait conforme, Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

N° 2022/03/002

**OBJET : ELECTION DU 5<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022/04/06 juillet 2022 relative à la création d'un 5<sup>ème</sup> poste d'adjoint,

Le maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire qui prendra le 5<sup>ème</sup> rang dans le tableau des adjoints. Les actuels 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> monteront d'un rang.

Le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Après appel à candidature, seul M. Patrick GARRIGUES est candidat.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Véronique GAMMELLA et M. Jean-Philippe BESLER.

Il est procédé au déroulement du vote sous la présidence de M. Sylvain WEIL.

1 er tour du scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 7
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 10
- e) Majorité absolue : 9

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Patrick GARRIGUES	10

M. Patrick GARRIGUES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5ème adjoint, et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022

**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/002

**OBJET : ELECTION DU 5<sup>ème</sup> ADJOINT AU MAIRE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022/04/06 juillet 2022 relative à la création d'un 5<sup>ème</sup> poste d'adjoint,

Le maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire qui prendra le 5<sup>ème</sup> rang dans le tableau des adjoints. Les actuels 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> monteront d'un rang.

Le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Après appel à candidature, seul M. Patrick GARRIGUES est candidat.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs ; il s'agit de Mme Véronique GAMMELLA et M. Jean-Philippe BESLER.

Il est procédé au déroulement du vote sous la présidence de M. Sylvain WEIL.

1 er tour du scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 17
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 7
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 10
- e) Majorité absolue : 9

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Patrick GARRIGUES	10

M. Patrick GARRIGUES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5ème adjoint, et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022

**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

N° 2022/03/003

**OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE :**

Mme Valentine GABEL, adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal que l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée communale de former des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Le nombre des commissions et le nombre d'élus membres, sont déterminés librement par le conseil municipal.

Par une délibération n°2020/03/004 en date du 11/06/2020, le conseil municipal décidait de constituer des commissions municipales chargées de l'étude des différents dossiers et en fixait la composition (le maire étant membre d'office et président de chaque commission).

Les commissions suivantes étaient ainsi créées :

		Bien Vivre à Vigy Hessange		Action Avenir à Vigy Hessange	
Commission	Nombre	16 sièges	Elus	3 sièges	Elus
Administration Générale	4	3,36	3	0,63	1

Jeunesse	4	3,36	3	0,63	1
Urbanisme et Patrimoine communal	5	4,21	4	0,78	1
Vie associative, sportive et culturelle	7	5,89	6	1,10	1
Attractivité, modernité et relations extérieures	5	4,21	4	0,78	1

Suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal lors du conseil municipal du 19/01/2022, il convient de l'intégrer à la commission urbanisme.

Pour cela, il est proposé de passer à 6 le nombre de membres de cette commission afin que M. Nicolas WALGENWITZ puisse y siéger.

**En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **de passer à 6 (en plus du président) le nombre de membres de la commission urbanisme,**
- **de désigner M. Nicolas WALGENWITZ comme 6<sup>ème</sup> membre de cette commission,**
- **dit que les autres commissions créées par délibération du 11/06/2022 restent inchangées.**

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

N° 2022/03/003

**OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE :**

Mme Valentine GABEL, adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal que l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'assemblée communale de former des commissions chargées d'étudier les affaires qui lui sont soumises.

Le nombre des commissions et le nombre d'élus membres, sont déterminés librement par le conseil municipal.

Par une délibération n°2020/03/004 en date du 11/06/2020, le conseil municipal décidait de constituer des commissions municipales chargées de l'étude des différents dossiers et en fixait la composition (le maire étant membre d'office et président de chaque commission).

Les commissions suivantes étaient ainsi créées :

		Bien Vivre à Vigy Hessange		Action Avenir à Vigy Hessange	
Commission	Nombre	16 sièges	Elus	3 sièges	Elus
Administration Générale	4	3,36	3	0,63	1

Jeunesse	4	3,36	3	0,63	1
Urbanisme et Patrimoine communal	5	4,21	4	0,78	1
Vie associative, sportive et culturelle	7	5,89	6	1,10	1
Attractivité, modernité et relations extérieures	5	4,21	4	0,78	1

Suite à l'installation d'un nouveau conseiller municipal lors du conseil municipal du 19/01/2022, il convient de l'intégrer à la commission urbanisme.

Pour cela, il est proposé de passer à 6 le nombre de membres de cette commission afin que M. Nicolas WALGENWITZ puisse y siéger.

**En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- de passer à 6 (en plus du président) le nombre de membres de la commission urbanisme,
- de désigner M. Nicolas WALGENWITZ comme 6<sup>ème</sup> membre de cette commission,
- dit que les autres commissions créées par délibération du 11/06/2022 restent inchangées.

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/004

**OBJET : RECOURS A DES VACATAIRES : AUTORISATION :**

Mme Valentine GABEL, adjointe, rappelle que l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité.  
Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent
- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'avoir recours à un vacataire pour assurer les missions suivantes vu le retard conséquent qu'à la commune de Vigy en la matière :

- Mise en conformité des obligations réglementaires de la commune envers ses agents (Etat des lieux, fiches de poste, règlement du temps de travail, régime indemnitaire, entretien professionnel, formation, GPEC...).
- Organisation des services

**Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111,**

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;**

**Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1<sup>er</sup> ;**

**Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.**

**Considérant la nécessité d'avoir recours ponctuellement à un vacataire ;**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le Maire à recruter un vacataire de manière ponctuelle et pour répondre à des besoins bien précis;**
- **de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 75 € pour une demi-journée soit 18,75€ / heure.**
- **De charger le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,





Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/004

**OBJET : RECOURS A DES VACATAIRES : AUTORISATION :**

Mme Valentine GABEL, adjointe, rappelle que l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité.  
Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent
- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'avoir recours à un vacataire pour assurer les missions suivantes vu le retard conséquent qu'à la commune de Vigy en la matière :

- Mise en conformité des obligations réglementaires de la commune envers ses agents (Etat des lieux, fiches de poste, règlement du temps de travail, régime indemnitaire, entretien professionnel, formation, GPEC...).
- Organisation des services

**Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111,**

**Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;**

**Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1<sup>er</sup> ;**

**Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.**

**Considérant la nécessité d'avoir recours ponctuellement à un vacataire ;**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le Maire à recruter un vacataire de manière ponctuelle et pour répondre à des besoins bien précis;**
- **de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait brut de 75 € pour une demi-journée soit 18,75€ / heure.**
- **De charger le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,





Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/005

**OBJET : ACQUISITION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE ET ECHANGE DE TERRAINS :**

Moselis est propriétaire de l'ancienne gendarmerie située à VIGY, rue du Val de Metz, cadastrée section 3 n°160/31 (d'une contenance de 18a 70ca) et section 3 n°183/32 (d'une contenance de 01a 36ca).

Il existe une servitude de passage (destinée à la circulation des véhicules légers et des piétons et au passage des réseaux divers). Elle a été établie par convention entre la commune de Vigy et l'OPAC de la Moselle en date du 30 décembre 1993 pour une durée de 35 ans sur les parcelles anciennement cadastrées section 3 n°160 et 162 (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée section 3 n°161 (fonds dominant) qui continue à s'appliquer sur la parcelle section 3 n°160/31 (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée section 3 n°161 (fonds dominant).

Dans le cadre de la négociation avec Moselis, il a été envisagé un échange entre le site de l'ancienne gendarmerie et un terrain situé rue du Pré Pignard destiné à accueillir 10 pavillons séniors, en face de l'EHPAD André Copin. Le Conseil d'Administration de Moselis a approuvé cet accord en date 09 juin 2022.

Le terrain voué aux nouvelles constructions devra faire ultérieurement l'objet d'un arpentage et d'une modification de zonage.

Les conditions de l'échange envisagé seront les suivantes :

- Un échange du foncier de l'ancienne gendarmerie et du terrain d'assiette du projet des 10 pavillons seniors d'environ 26,5ares selon le schéma proposé par la commission urbanisme et travaux du 22 juin 2022 avec une soulte de 182 000€ (correspondant à la valeur du bâtiment).

L'évaluation des services fiscaux concernant l'ancienne gendarmerie a été rendue en date du 1er mars 2022.

- l'acte de vente sera reçu par Me Mayer, Notaire à Rombas.
- les frais d'arpentage seront pris en charge par la Commune de VIGY et les frais d'acte notarié seront partagés pour moitié entre les parties.

**Ayant entendu l'exposé du Maire, les conseillers municipaux décident par un vote à l'unanimité :**

- **D'autoriser l'échange des biens fonciers ci-dessus désignés et ce sans soulte, dans les conditions ci-dessus mentionnées,**
- **D'autoriser l'achat du bâtiment de l'ancienne gendarmerie de Vigy à Moselis au prix de 182000€,**
- **De charger le Maire de la signature de tous actes et documents nécessaires à la réalisation de ces acquisitions foncières**

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022





Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/005

**OBJET : ACQUISITION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE ET ECHANGE DE TERRAINS :**

Moselis est propriétaire de l'ancienne gendarmerie située à VIGY, rue du Val de Metz, cadastrée section 3 n°160/31 (d'une contenance de 18a 70ca) et section 3 n°183/32 (d'une contenance de 01a 36ca).

Il existe une servitude de passage (destinée à la circulation des véhicules légers et des piétons et au passage des réseaux divers). Elle a été établie par convention entre la commune de Vigy et l'OPAC de la Moselle en date du 30 décembre 1993 pour une durée de 35 ans sur les parcelles anciennement cadastrées section 3 n°160 et 162 (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée section 3 n°161 (fonds dominant) qui continue à s'appliquer sur la parcelle section 3 n°160/31 (fonds servant) au profit de la parcelle cadastrée section 3 n°161 (fonds dominant).

Dans le cadre de la négociation avec Moselis, il a été envisagé un échange entre le site de l'ancienne gendarmerie et un terrain situé rue du Pré Pignard destiné à accueillir 10 pavillons seniors, en face de l'EHPAD André Copin. Le Conseil d'Administration de Moselis a approuvé cet accord en date 09 juin 2022.

Le terrain voué aux nouvelles constructions devra faire ultérieurement l'objet d'un arpentage et d'une modification de zonage.

Les conditions de l'échange envisagé seront les suivantes :

- Un échange du foncier de l'ancienne gendarmerie et du terrain d'assiette du projet des 10 pavillons seniors d'environ 26,5ares selon le schéma proposé par la commission urbanisme et travaux du 22 juin 2022 avec une soulte de 182 000€ (correspondant à la valeur du bâtiment).

L'évaluation des services fiscaux concernant l'ancienne gendarmerie a été rendue en date du 1er mars 2022.

- l'acte de vente sera reçu par Me Mayer, Notaire à Rombas.
- les frais d'arpentage seront pris en charge par la Commune de VIGY et les frais d'acte notarié seront partagés pour moitié entre les parties.

**Ayant entendu l'exposé du Maire, les conseillers municipaux décident par un vote à l'unanimité :**

- **D'autoriser l'échange des biens fonciers ci-dessus désignés et ce sans soulte, dans les conditions ci-dessus mentionnées,**
- **D'autoriser l'achat du bâtiment de l'ancienne gendarmerie de Vigy à Moselis au prix de 182000€,**
- **De charger le Maire de la signature de tous actes et documents nécessaires à la réalisation de ces acquisitions foncières**

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022

**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/006

**OBJET : ACQUISITION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE : REALISATION D'UN EMPRUNT :**

Le maire rappelle que pour les besoins de financement du rachat de l'ancienne gendarmerie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 180 000,00 EUR.

**Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 180 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2037

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 180 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/08/2022, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,82 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

**Article 2 :** Etendue des pouvoirs du signataire

Le maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,





Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/006

**OBJET : ACQUISITION DE L'ANCIENNE GENDARMERIE : REALISATION D'UN EMPRUNT :**

Le maire rappelle que pour les besoins de financement du rachat de l'ancienne gendarmerie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 180 000,00 EUR.

**Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 :** Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 180 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2037

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 180 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/08/2022, en une fois avec versement automatique à cette date.

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,82 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

**Article 2** : Etendue des pouvoirs du signataire

Le maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022

**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/007

**OBJET : MAISON DE SANTE : PARTICIPATION A UNE SCIC :**

Bourg central de la CCHCPP, la commune est également un pôle de santé pour les 8 000 habitants vivant aux alentours de Vigy et se déplaçant pour consulter des professionnels de santé. Vigy accueille actuellement trois médecins généralistes, une pharmacie, trois cabinets infirmiers, une dentiste, une psychologue, une orthophoniste, une psychopraticienne et plusieurs kinésithérapeutes.

A la suite du projet de santé rédigé en 2018, la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) a été labellisée en 2019, également année de formation de l'actuelle SISA.

Un bail professionnel permet aux médecins généralistes, à l'orthophoniste, à la dentiste et à un cabinet d'infirmier d'exercer au 2, rue du Presbytère.

Cependant, ces locaux ne répondent pas aux normes d'accessibilité en vigueur. Afin de proposer des bâtiments adaptés, la commune souhaite s'engager dans un projet de construction d'une nouvelle maison de santé située sur l'Allée-du-Pré-Pignard impliquant les professionnels de santé.

Après étude et discussions avec tous les partenaires intéressés, il apparait que la solution la plus appropriée est la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Elle répond à un intérêt collectif à formaliser une coopération entre les professionnels de santé et la collectivité à plusieurs égards :

- Développer et pérenniser l'offre de soins sur le territoire de santé
- Rendre décisionnaires les professionnels de santé de la structure
- Faciliter et limiter la gestion administrative pour les professionnels de santé
- Favoriser les échanges entre la collectivité et les professionnels de santé
- Répondre aux besoins en matière de santé des habitants de la commune et de l'intercommunalité.
- Proposer une offre de santé dans le cadre d'un projet solidaire.

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2512- 1 et suivants ;**

**Vu le titre II ter de la loi n°47- 1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération relatif aux sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et en particulier son article 19 septies autorisant les collectivités territoriales d'en être associées ;**

**Vu le décret n°2002- 241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif ;**

**Considérant que la SCIC « villa medica du Haut-Chemin » a pour objet de rassembler les acteurs de santé du territoire ;**

**Considérant que la SCIC « villa medica du Haut-Chemin » a pour principales missions de fournir des services de santé et de soins aux habitants de cette zone rurale ;**

**Considérant la volonté de la municipalité de maintenir, développer et pérenniser l'offre de soins sur la commune ;**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver l'adhésion de la commune de Vigy à la SCIC « Villa medica du Haut Chemin », domiciliée rue du pré Pignard à Vigy, avec participation au capital social pour un montant de 3600 euros, représentant 36 parts sociales de 100 euros chacune,**
- **D'autoriser le Maire à signer les statuts de la SCIC, le bulletin de souscription au capital social et toute autre pièce nécessaire à l'adhésion de la Ville,**
- **De désigner le M. Sylvain WEIL comme représentant de la SCIC.**

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,





**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/007

**OBJET : MAISON DE SANTE : PARTICIPATION A UNE SCIC :**

Bourg central de la CCHCPP, la commune est également un pôle de santé pour les 8 000 habitants vivant aux alentours de Vigy et se déplaçant pour consulter des professionnels de santé. Vigy accueille actuellement trois médecins généralistes, une pharmacie, trois cabinets infirmiers, une dentiste, une psychologue, une orthophoniste, une psychopraticienne et plusieurs kinésithérapeutes.

A la suite du projet de santé rédigé en 2018, la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) a été labellisée en 2019, également année de formation de l'actuelle SISA.

Un bail professionnel permet aux médecins généralistes, à l'orthophoniste, à la dentiste et à un cabinet d'infirmier d'exercer au 2, rue du Presbytère.

Cependant, ces locaux ne répondent pas aux normes d'accessibilité en vigueur. Afin de proposer des bâtiments adaptés, la commune souhaite s'engager dans un projet de construction d'une nouvelle maison de santé située sur l'Allée-du-Pré-Pignard impliquant les professionnels de santé.

Après étude et discussions avec tous les partenaires intéressés, il apparaît que la solution la plus appropriée est la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Elle répond à un intérêt collectif à formaliser une coopération entre les professionnels de santé et la collectivité à plusieurs égards :

- Développer et pérenniser l'offre de soins sur le territoire de santé
- Rendre décisionnaires les professionnels de santé de la structure
- Faciliter et limiter la gestion administrative pour les professionnels de santé
- Favoriser les échanges entre la collectivité et les professionnels de santé
- Répondre aux besoins en matière de santé des habitants de la commune et de l'intercommunalité.
- Proposer une offre de santé dans le cadre d'un projet solidaire.

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2512- 1 et suivants ;**

**Vu le titre II ter de la loi n°47- 1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération relatif aux sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et en particulier son article 19 septies autorisant les collectivités territoriales d'en être associées ;**

**Vu le décret n°2002- 241 du 21 février 2002 relatif à la société coopérative d'intérêt collectif ;**

**Considérant que la SCIC « villa medica du Haut-Chemin » a pour objet de rassembler les acteurs de santé du territoire ;**

**Considérant que la SCIC « villa medica du Haut-Chemin » a pour principales missions de fournir des services de santé et de soins aux habitants de cette zone rurale ;**

**Considérant la volonté de la municipalité de maintenir, développer et pérenniser l'offre de soins sur la commune ;**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver l'adhésion de la commune de Vigy à la SCIC « Villa medica du Haut Chemin », domiciliée rue du pré Pignard à Vigy, avec participation au capital social pour un montant de 3600 euros, représentant 36 parts sociales de 100 euros chacune,**
- **D'autoriser le Maire à signer les statuts de la SCIC, le bulletin de souscription au capital social et toute autre pièce nécessaire à l'adhésion de la Ville,**
- **De désigner le M. Sylvain WEIL comme représentant de la SCIC.**

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



# PROJET DE QUARTIER SENIORS - ALLEE DU PRE PIGNARD

© Municipalité de Vigy

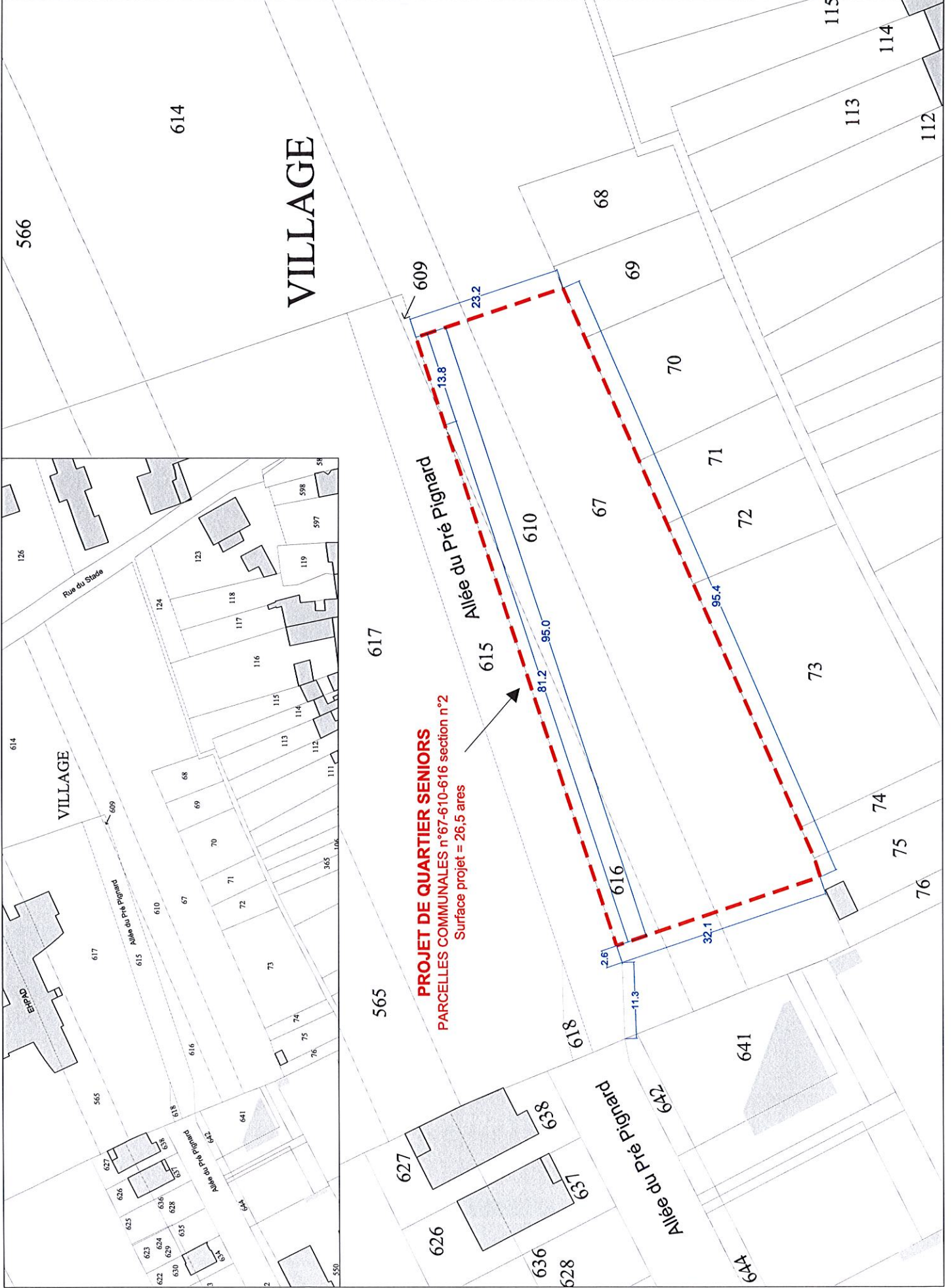
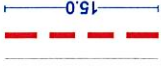
EMPRISE PROJET

Jun 2022

ECHELLE : 1/500



Cadastre actuel  
Limite du projet  
Cotations en mètres



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/008

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT  
DES PEP LOR'EST :**

En application de l'article L 1311-2 du code des collectivités territoriales, un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L 451-1 du code rural et de la pêche maritime, en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence. Ce bail emphytéotique est dénommé bail emphytéotique administratif.

La Convention Territoriale Globale a constaté que la commune de Vigy se situe dans une « zone blanche » en terme de structure d'accueil et de garde pour les jeunes enfants. Aussi, des négociations ont eu lieu avec les PEP Lor'Est qui proposent un projet de réalisation d'une micro-crèche.

Le terrain retenu est une partie de la parcelle n°568, section 2 ; idéalement située puisque proche d'un parking, de l'école, du périscolaire. La commission urbanisme et travaux du 22 juin 2022 a retenu un schéma de découpage.

Il a dès lors été convenu que le montage prendrait la forme d'une mise à disposition à titre gratuit par bail emphytéotique administratif du terrain, selon les conditions suivantes :

– une durée de 50 ans ;

- une absence de loyer ;
- la réalisation par le preneur des travaux de réalisation de la structure ;

Il est précisé que les frais notariés seront à la charge des PEP Lor'Est

En fin de bail, les constructions et les aménagements qui auront pu être réalisées par l'emphytéote sur la parcelle louée, deviendront propriété de la commune de Vigy. Une négociation avec l'exploitant pourra être tenue pour continuer le service.

En outre, la conclusion du bail étant conditionnée à la réalisation de conditions suspensives en faveur du preneur, il sera passé une promesse de bail préalablement à la signature du bail emphytéotique administratif.

Les conditions suspensives contenues dans la promesse de bail sont les suivantes :

- l'obtention des autorisations d'urbanisme purgées du recours des tiers de deux mois (à compter de l'affichage) et n'ayant pas fait l'objet d'un retrait par l'administration dans le délai de trois mois à compter de la délivrance des permis;
- l'obtention des financements de l'opération ;
- le coût de l'opération ne doit pas être supérieur à l'estimation prévisionnelle.

La promesse de bail est consentie pour un délai expirant au 31 décembre 2022, date à laquelle les conditions suspensives sont supposées être réalisées. A défaut, et à la suite des constats d'usage, la promesse de bail pourra être soit prorogée, soit réputée caduque.

Vu l'article L 1311-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 451-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu ladite promesse de bail emphytéotique ;

Considérant la demande des PEP Lor'Est,

**Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du maire, décide à l'unanimité, de :**

- **La mise à disposition par bail emphytéotique administratif du terrain composé d'une surface d'environ 10,7 ares prise sur la parcelle cadastrée n°568, section 2, sise rue du stade à Vigy au profit des PEP**
- **Autoriser le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique administratif, le bail emphytéotique administratif à venir, ainsi que tout document y afférent,**

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEI



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/008

**OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PAR BAIL EMPHYTEOTIQUE AU PROFIT  
DES PEP LOR'EST :**

En application de l'article L 1311-2 du code des collectivités territoriales, un bien immobilier appartenant à une collectivité territoriale peut faire l'objet d'un bail emphytéotique prévu à l'article L 451-1 du code rural et de la pêche maritime, en vue de la réalisation d'une opération d'intérêt général relevant de sa compétence. Ce bail emphytéotique est dénommé bail emphytéotique administratif.

La Convention Territoriale Globale a constaté que la commune de Vigy se situe dans une « zone blanche » en terme de structure d'accueil et de garde pour les jeunes enfants. Aussi, des négociations ont eu lieu avec les PEP Lor'Est qui proposent un projet de réalisation d'une micro-crèche.

Le terrain retenu est une partie de la parcelle n°568, section 2 ; idéalement située puisque proche d'un parking, de l'école, du périscolaire. La commission urbanisme et travaux du 22 juin 2022 a retenu un schéma de découpage.

Il a dès lors été convenu que le montage prendrait la forme d'une mise à disposition à titre gratuit par bail emphytéotique administratif du terrain, selon les conditions suivantes :

– une durée de 50 ans ;

- une absence de loyer ;
- la réalisation par le preneur des travaux de réalisation de la structure ;

Il est précisé que les frais notariés seront à la charge des PEP Lor'Est

En fin de bail, les constructions et les aménagements qui auront pu être réalisées par l'emphytéote sur la parcelle louée, deviendront propriété de la commune de Vigy. Une négociation avec l'exploitant pourra être tenue pour continuer le service.

En outre, la conclusion du bail étant conditionnée à la réalisation de conditions suspensives en faveur du preneur, il sera passé une promesse de bail préalablement à la signature du bail emphytéotique administratif.

Les conditions suspensives contenues dans la promesse de bail sont les suivantes :

- l'obtention des autorisations d'urbanisme purgées du recours des tiers de deux mois (à compter de l'affichage) et n'ayant pas fait l'objet d'un retrait par l'administration dans le délai de trois mois à compter de la délivrance des permis;
- l'obtention des financements de l'opération ;
- le coût de l'opération ne doit pas être supérieur à l'estimation prévisionnelle.

La promesse de bail est consentie pour un délai expirant au 31 décembre 2022, date à laquelle les conditions suspensives sont supposées être réalisées. A défaut, et à la suite des constats d'usage, la promesse de bail pourra être soit prorogée, soit réputée caduque.

Vu l'article L 1311-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 451-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu ladite promesse de bail emphytéotique ;

Considérant la demande des PEP Lor'Est,

**Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du maire, décide à l'unanimité, de :**

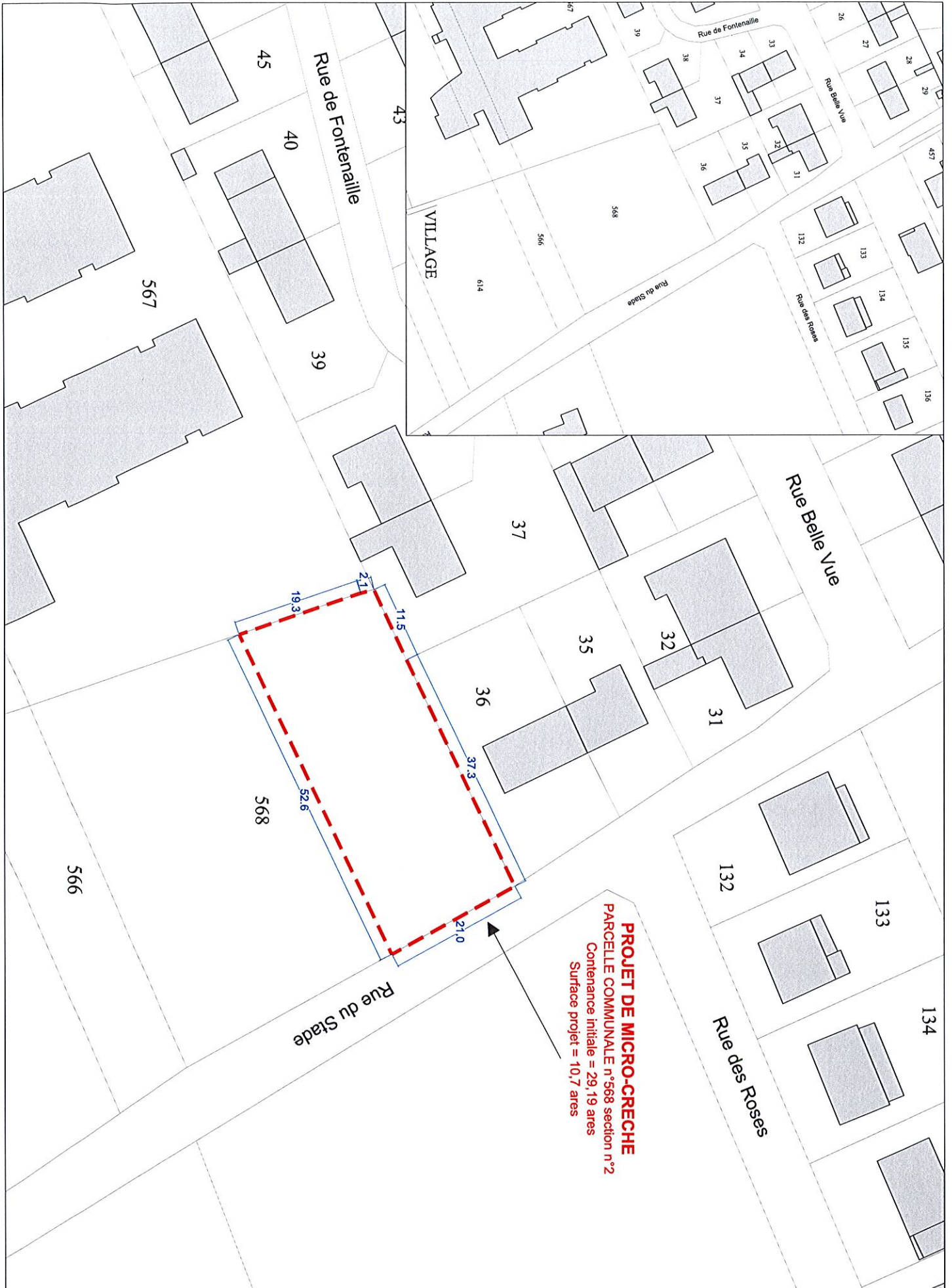
- **La mise à disposition par bail emphytéotique administratif du terrain composé d'une surface d'environ 10,7 ares prise sur la parcelle cadastrée n°568, section 2, sise rue du stade à Vigy au profit des PEP**
- **Autoriser le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique administratif, le bail emphytéotique administratif à venir, ainsi que tout document y afférent,**

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,





**PROJET DE MICRO-CRECHE \_ RUE DU STADE**

EMPRISE PROJET      juin 2022

© Municipalité de Vigy

ECHELLE : 1/500



- Cadastre actuel
- Limite du projet
- Cotations en mètres



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

N° 2022/03/009

**OBJET : CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN**

**LOCAL:**

Le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de signer une convention avec les associations qui bénéficient de la mise à disposition d'un local ou d'une structure appartenant à la commune.

Aussi, il est proposé de signer une convention avec la fanfare, l'Union Sportive de Vigy, l'Union Nationale des Combattants de Vigy et environs et le tennis club.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, décide par un vote à l'unanimité :**

- **De mettre gratuitement un local ou une structure à disposition des associations ci-dessus dans les conditions des conventions annexées.**
- **Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec les présidents des 4 associations concernées.**

Pour extrait conforme, Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

N° 2022/03/009

**OBJET : CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL:**

Le Maire informe le conseil municipal de l'obligation de signer une convention avec les associations qui bénéficient de la mise à disposition d'un local ou d'une structure appartenant à la commune.

Aussi, il est proposé de signer une convention avec la fanfare, l'Union Sportive de Vigy, l'Union Nationale des Combattants de Vigy et environs et le tennis club.

**Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, décide par un vote à l'unanimité :**

- De mettre gratuitement un local ou une structure à disposition des associations ci-dessus dans les conditions des conventions annexées.
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec les présidents des 4 associations concernées.

Pour extrait conforme, Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

N° 2022/03/010

**OBJET : TRANSFERTS DE CREDITS : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF**

**2022:**

Afin de répondre à des besoins (chèque associatif), il est proposé aux conseillers de réaliser le transfert de crédits suivant sur le budget primitif 2022 :

Fonctionnement dépenses		Investissement dépenses	
Article 6574	-6000€	Article 2313	-3500€
Article 6714	+6000€	Article 261	+3500€

**Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide par un vote à l'unanimité, de réaliser, sur le budget primitif 2022 de la commune, les transferts de crédits énoncés ci-dessus.**

Pour extrait conforme, Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL,



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

N° 2022/03/010

**OBJET : TRANSFERTS DE CREDITS : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF**

**2022:**

Afin de répondre à des besoins (chèque associatif), il est proposé aux conseillers de réaliser le transfert de crédits suivant sur le budget primitif 2022 :

Fonctionnement dépenses		Investissement dépenses	
Article 6574	-6000€	Article 2313	-3500€
Article 6714	+6000€	Article 261	+3500€

**Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide par un vote à l'unanimité, de réaliser, sur le budget primitif 2022 de la commune, les transferts de crédits énoncés ci-dessus.**

Pour extrait conforme, Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL,



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/011

**OBJET : PARTICIPATION A DES TRAVAUX:**

M. CIESIELSKI et Mme CUNY ont procédé, en accord avec la commune, à l'enlèvement d'un poteau. Ils sollicitent une participation communale sur ce dossier. La commission urbanisme a étudié cette demande et propose une prise en charge à hauteur de 500€.

**Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de M. HUBERT, décide, par un vote à l'unanimité, du remboursement de la somme de 500€ à M. Julien CIESIELSKI et Mme Carole CUNY pour les travaux exposés ci-dessus, charge le Maire de procéder au mandatement et l'autorise à signer tout document afférent.**

Pour extrait conforme, Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL,

Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/011

**OBJET : PARTICIPATION A DES TRAVAUX:**

M. CIESIELSKI et Mme CUNY ont procédé, en accord avec la commune, à l'enlèvement d'un poteau. Ils sollicitent une participation communale sur ce dossier. La commission urbanisme a étudié cette demande et propose une prise en charge à hauteur de 500€.

**Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de M. HUBERT, décide, par un vote à l'unanimité, du remboursement de la somme de 500€ à M. Julien CIESIELSKI et Mme Carole CUNY pour les travaux exposés ci-dessus, charge le Maire de procéder au mandatement et l'autorise à signer tout document afférent.**

Pour extrait conforme, Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL,

Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/012

**OBJET : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES :**

Le maire rappelle que les comptes de la commune ont fait l'objet d'un examen par la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices de la précédente mandature. Le rapport a été transmis à chaque conseiller en document préparatoire à ce conseil.

**Le conseil, ayant pris connaissance du rapport de la CRC, prend acte de ce document.**

Pour extrait conforme, Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022

**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/012

**OBJET : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES :**

Le maire rappelle que les comptes de la commune ont fait l'objet d'un examen par la Chambre Régionale des Comptes pour les exercices de la précédente mandature. Le rapport a été transmis à chaque conseiller en document préparatoire à ce conseil.

**Le conseil, ayant pris connaissance du rapport de la CRC, prend acte de ce document.**

Pour extrait conforme, Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire, Sylvain WEIL,

Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022



**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents :** Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration :** Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

N° 2022/03/013

**OBJET : DECISIONS DU MAIRE :**

Dans le cadre de ses délégations octroyées par le conseil le 11 juin 2020, le Maire a été amené à faire procéder au paiement de diverses factures et à prendre certaines décisions dont la liste était jointe à la convocation au conseil.

**Le conseil, ayant pris connaissance de la liste transmise, prend acte des décisions prises par le Maire au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.**

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022

**COMMUNE DE VIGY**



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU SIX JUILLET DEUX MIL VINGT-DEUX**

à 20 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

**Présents** : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Boris HUBERT, Valentine GABEL, Nathalie BAUCHEZ, Delphine WATIEAUX, Jean-Philippe BESLER, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Stéphanie BRUANT, Sabine PARTICELLI, Hervé PRITRSKY.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Sébastien COROLLEUR (procuration à Delphine WATIEAUX), Patrick GARRIGUES (procuration à Isabelle MULLER), Nicolas AUBRY (procuration à Sylvain WEIL), Nicolas RAVAINÉ (procuration à Nathalie BON).

**Absents sans procuration** : Nicolas WALGENWITZ, Nicolas LE BOZEC.

Convocation du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BON, élue à l'unanimité.

---

N° 2022/03/013

**OBJET : DECISIONS DU MAIRE :**

Dans le cadre de ses délégations octroyées par le conseil le 11 juin 2020, le Maire a été amené à faire procéder au paiement de diverses factures et à prendre certaines décisions dont la liste était jointe à la convocation au conseil.

**Le conseil, ayant pris connaissance de la liste transmise, prend acte des décisions prises par le Maire au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.**

Pour extrait conforme,

Vigy le 7 juillet 2022,

Le Maire,  
Sylvain WEIL,

Affichée en Mairie le 11/07/2022 et transmise au représentant de l'Etat le 11/07/2022



**DECISIONS DU MAIRE – 1<sup>er</sup> semestre 2022**

<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>TIERS</b>	<b>MONTANT TTC</b>
23/02/2022	CONSO EAU GROUPE SCOLAIRE Q3	SIDEET	377,8
23/02/2022	CONSO EAU COMMUNS ST LEGER Q3	SIDEET	16,49
23/02/2022	CONSO EAU MAIRIE Q3	SIDEET	138,56
23/02/2022	CONSO EAU BUREAU PERI Q3	SIDEET	16,49
23/02/2022	CONSO EAU VILLA MED Q3	SIDEET	55,55
23/02/2022	CONSO EAU ECOLE ELEM Q3	SIDEET	744,01
23/02/2022	CONSO EAU VESTIAIRES FOOT Q3	SIDEET	614,22
23/02/2022	CONSO EAU ST Q3	SIDEET	60,43
15/06/2022	CONSO EAU ST Q1	SIDEET	45,78
15/06/2022	CONSO EAU COMMUNS ST LEGER Q1	SIDEET	11,61
15/06/2022	CONSO EAU VILLA MED Q1	SIDEET	55,55
15/06/2022	CONSO EAU MAIRIE Q1	SIDEET	94,62
15/06/2022	CONSO EAU BUREAU PERI Q1	SIDEET	16,49
15/06/2022	CONSO EAU ECOLE ELEM Q1	SIDEET	856,3
15/06/2022	CONSO EAU VESTIAIRES FOOT Q1	SIDEET	34,56
15/06/2022	CONSO EAU GROUPE SCOLAIRE Q1	SIDEET	241,08
17/01/2022	CONSO GAZ 2R CHÂTEAU EAU 12 01	EDF COLLECTIVITES	169,34
17/01/2022	CONSO GAZ GPE SCOLAIRE 12 01	EDF COLLECTIVITES	2218,03
17/01/2022	CONSO GAZ FOYER 12 01	EDF COLLECTIVITES	1869,96
17/01/2022	CONSO ECOLE MAT 2610 010122	UEM SAEML 2	402,52
18/01/2022	CONSO VILLA MED RDC 2610 0101	UEM SAEML 2	13,33
10/02/2022	CONSO GAZ 2R CHÂTEAU EAU 01	EDF COLLECTIVITES	158,35
22/02/2022	CONSO VILLA MED RDC 0101 3101	UEM SAEML 2	40,68

23/02/2022	CONSO EP 2610 3101	UEM CONSO	7592,23
23/02/2022	CONSO EP 0101 AU 2401	ENERGEM	3540,75
23/02/2022	CONSO ECOLE MAT 0101 2401	ENERGEM	300,08
18/03/2022	CONSO EP 0101 AU 2101	ENERGEM	3967,12
19/04/2022	LOCATION ARMOIRE ELEC BROCANTE	UEM SAEML 2	284,27
20/04/2022	CONSO GAZ GPE SCOLAIRE 12A04	EDF COLLECTIVITES	33,91
16/05/2022	CONSO LGT 39R VAL METZ 03 04	UEM SAEML LOCATION	45,72
20/05/2022	CONSO EP 2401 AU 2704	ENERGEM	16920,93
20/05/2022	CONSO ECOLE MAT 2401 2704	ENERGEM	951,63
20/05/2022	CONSO VILLA MED 2401 2704	ENERGEM	177,51
20/05/2022	CONSO GAZ LGT 39R VAL METZ	ENGIE	19,57
24/05/2022	CONSO GAZ 2R CHÂTEAU EAU 04	EDF	71,29
24/05/2022	CONSO GAZ LGT 39R VAL METZ	ENGIE	146,47
14/03/2022	CONSO GAZ GPE SCOLAIRE 01 02	EDF COLLECTIVITES	2395,72
14/03/2022	CONSO GAZ FOYER 01 02	EDF COLLECTIVITES	2024,02
14/03/2022	CONSO GAZ 2R CHÂTEAU EAU 02	EDF COLLECTIVITES	166,36
18/03/2022	FIOUL ST	BOLLORE ENERGY	1115,5
20/04/2022	CONSO GAZ FOYER 12A04	EDF COLLECTIVITES	10636,61
20/04/2022	CONSO GAZ 2RCHÂTEAU EAU 12A04	EDF COLLECTIVITES	861,28
17/05/2022	CONSO GAZ FOYER 03	EDF	367,5
17/05/2022	CONSO GAZ GPE SCOLAIRE 12A04	EDF COLLECTIVITES	18915,26
17/05/2022	CONSO GAZ GPE SCOLAIRE 03	EDF COLLECTIVITES	3652,28
17/05/2022	CONSO GAZ 2R CHÂTEAU EAU 03	EDF COLLECTIVITES	104,44
15/06/2022	CONSO GAZ FOYER 04 06	EDF	1817,63
17/01/2022	CARBURANT ET FOUNTURES	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	431,83
23/02/2022	CARBURANT ET FOUNTURES	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	87,02

20/04/2022	CARBURANT	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	249,39
20/04/2022	CARBURANT ST	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	188,39
16/06/2022	CARBURANT ET FOUNTURES	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	441,56
17/01/2022	CARBURANT ET FOUNTURES	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	50,25
18/01/2022	ALIMENTATION PERISCOLAIRE	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	783,75
18/01/2022	BONBONS HALLOWEEN	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	27,42
18/01/2022	PAIN PERISCOLAIRE	HEITZ Sarl	128,9
10/02/2022	ALIMENTATION PERISCOLAIRE	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	90,85
23/02/2022	CARBURANT ET FOUNTURES	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	5,85
18/03/2022	CAFE MAIRIE ET LIQUIDE VAISSEL	AUCHAN RETAIL	40,79
18/03/2022	EAU ST MAIRIE	CHIAPPA ETS (BOISSONS)	499,51
20/04/2022	CAFETIERE ECOM ET CAFE MAIRIE	AUCHAN RETAIL	125,2
20/04/2022	ALIMENTATION PERISCOLAIRE	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	395,35
20/04/2022	ALIMENTATION MAIRIE	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	42,25
20/05/2022	BOISSON MAIRIE	CHIAPPA ETS (BOISSONS)	143,53
16/06/2022	ALIMENTATION PERISCOLAIRE	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	580,38
19/04/2022	FOURNITURES PHARMACIE PERISCO	PHARMACIE DES VILLAGES	96,8
10/02/2022	FOURNITURES ENTRETIEN	PAREDES GROUPE	2625,16
22/02/2022	FOURNITURES ENTRETIEN	PAREDES GROUPE	88,75
17/01/2022	FOURNITURES DIVERSES	LEROY MERLIN	128,9
18/01/2022	PLAQUE IMMATRICULATION BROEUR	EUROPE SERVICE	25
18/01/2022	CASIER CLES	LEROY MERLIN	83,8
10/02/2022	FOURNITURES ST	PROLIANS GUERMONT WEBER	913,13
10/02/2022	Fourniture ST	LEROY MERLIN	151
10/02/2022	REPRODUCTION CLES	IDEAL CORDONNERIE	327
22/02/2022	FOURNITURES ST CPLMT MDT 1198	FOUSSIER Quincaillerie	145,28

22/02/2022	DIVERSES FOURNITURES ST	FOUSSIER Quincaillerie	62,98
23/02/2022	FOURNITURES DIVERSES	LEROY MERLIN	279,55
23/02/2022	FOURNITURES ST	LEROY MERLIN	129
23/02/2022	FOURNITURE ETAGERES ST	FRANKEL	1531,28
18/03/2022	REPRODUCTION CLES	IDEAL CORDONNERIE	696,4
18/03/2022	DIVERSES FOURNITURES ST	CMPM MATERIAUX	36,11
18/03/2022	BOITE RANGEMENT ST	IKEA FRANCE SAS	37,95
20/04/2022	Fourniture ST	FRANKEL	336,3
20/04/2022	FOURNITURES DIVERSES	LEROY MERLIN	244,88
20/04/2022	FOURNITURES ST	LEROY MERLIN	69,8
20/04/2022	FAIXATION PANNEAU	SIGNATURE AGENCE EST	67,3
16/05/2022	FOURNITURES SALLE SOCIO	HJ HENRI JULIEN	162
17/05/2022	FOURNITURES ST	LEROY MERLIN	276,94
17/05/2022	FOURNITURES ST	THOME GROUPE HUBERT	160,09
20/05/2022	FOURNITURES ST	LEROY MERLIN	76,7
20/05/2022	FOURNITURES ST	LEROY MERLIN	367,87
20/05/2022	FOURNITURE PLANCHES BOIS	SCIERIE DE LA NIED	118,44
24/05/2022	PLATEAU DE COUPE	HORIZON VERT	3892,98
24/05/2022	FOURNITURES ST	LITT DIFFUSION	10,68
16/06/2022	REPRODUCTION CLES	IDEAL CORDONNERIE	606
16/06/2022	FOURNITURES ST	LEROY MERLIN	191,78
16/06/2022	FAIXATION PANNEAU	SIGNATURE AGENCE EST	67,64
18/03/2022	SCHISTE ROUGE	SOLODET SARL	722,94
20/04/2022	DIVERSES FLEURS	GOBY HORTICULTURE	27,72
20/04/2022	FOURNITURE COUVERTINES JAUMONT	VAGLIO SAS JAUMONT PIERRE DE SOLEIL	480
20/04/2022	SACS CANISETTES	BENITO FRANCE	3036,38

20/04/2022	FLEURISSEMENT VILLE	CHRISTOPHE CREATIONS	55,73
20/04/2022	FLEURISSEMENT VILLE	CHRISTOPHE CREATIONS	278,34
20/04/2022	SABLE ST	VICAT GRANULATS	38,04
20/04/2022	FOURNITURE GEOTEXTILE ST	VIRIDIS	82,8
20/04/2022	FOURNITURE FLEURISSEMENT ST	VIRIDIS	1158,31
17/05/2022	FLEURISSEMENT VILLE	CHRISTOPHE CREATIONS	956,77
17/05/2022	PANNEAU SIGNALISATION	SIGNATURE AGENCE EST	115,8
17/05/2022	FOURNITURES ST	VIRIDIS	258
20/05/2022	FLEURISSEMENT VILLE	CHRISTOPHE CREATIONS	289,94
20/05/2022	FOURNITURES ST	VIRIDIS	468,6
16/06/2022	TOILEKAN DISTRIBUTEUR CANISSETT	BENITO FRANCE	604,74
16/06/2022	FLEURISSEMENT COMMUNE 2022	BOTANIC	153,75
16/06/2022	FLEURISSEMENT COMMUNE 2022	BOTANIC	125,95
16/06/2022	FLEURISSEMENT COMMUNE 2022	BOTANIC	372,57
16/06/2022	MIROIR AGGLOMERATION	SIGNATURE AGENCE EST	741,94
18/03/2022	CHAUSSURE SECU	LORPROTEC	100
18/03/2022	VETEMENST TRAVAIL ST	LORPROTEC	2552,14
18/01/2022	DIVERSES FOURNITURES	BRUNEAU	177,95
20/04/2022	ENVELOPPES CARTES ELECTORALES	BERGER LEVRAULT MAGNUS FRANCE	158,63
20/04/2022	FOURNITURE ADM ET DIVERS	BRUNEAU	95,34
16/05/2022	FOURN REGISTRES ETAT CIVIL 23	LA POSTE PHILAPOSTE	43,1
10/02/2022	LIVRES BIBLIOTHEQUE	GAST LYSIANE	28,9
20/04/2022	LIVRES MEDIATHEQUE	LA PENSEE SAUVAGE LIBRAIRIE	394,58
16/06/2022	LIVRES MEDIATHEQUE	LA PENSEE SAUVAGE LIBRAIRIE	743,64
18/03/2022	FOURNITURES SCOLAIRES ECOM	SEDRAP EDITIONS	243,5
18/03/2022	FOURNITURES SCOLAIRE ECOM	WMD DIFFUSION DMP WILALEX	657,5

19/04/2022	FOURNITURES SCOL ECOM	WESCO	137,9
16/06/2022	FOURNITURES SCOL ECOP FRANTZ	TOUT POUR LE JEU	66,29
17/01/2022	ENVELOPPES RECENSEMENT	A2DV NUMERIQUE	252
18/01/2022	ALIMENTATION PERISCOLAIRE	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	11,74
18/01/2022	AUTOTESTS COVID	PHARMACIE DES VILLAGES	328,5
10/02/2022	ALIMENTATION PERISCOLAIRE	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	141,65
10/02/2022	FOURNITURES PERI ET ST	BRUNEAU	81,5
10/02/2022	AUTOTESTS COVID	ROBE MEDICAL	279
10/02/2022	MASQUES FFP2	ROBE MEDICAL	118,16
10/02/2022	AUTOTESTS COVID	MEDISAFE	299
22/02/2022	FOURNITURES PERISCOLAIRE	10 DOIGTS	220,76
23/02/2022	ACQUIS PC PORTABLE MFS FCTMT	ALTANIS INFORMATIQUE	66
23/02/2022	CARBURANT ET FOUNTITURES	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	14,25
23/02/2022	MASQUES ET GEL	ROBE MEDICAL	711,07
23/02/2022	BETON	VICAT GRANULATS	108,53
18/03/2022	CAFE MAIRIE ET LIQUIDE VAISSEL	AUCHAN RETAIL	8,34
18/03/2022	FOURNITURES ST	BRUNEAU	80,98
18/03/2022	VIGNETTES BIBLIO	C3RB INFORMATIQUE	96
18/03/2022	2 FRIGO ST ET MAIRIE	ELECTR DEPOT	254,84
18/03/2022	FOURNITURES PHARMACIE COUTURIE	PHARMACIE DES VILLAGES	23,57
20/04/2022	CAFETIERE ECOM ET CAFE MAIRIE	AUCHAN RETAIL	69,99
20/04/2022	FOURNITURE SAC A DOS MFS	LOOKLINE SARL	50,4
20/04/2022	ALIMENTATION PERISCOLAIRE	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	22,3
20/04/2022	FOURNITURE ADM ET DIVERS	BRUNEAU	117,6
20/04/2022	DECO ŒUFS PAQUES CMJ	AUCHAN RETAIL	39,92
20/04/2022	CAPTEURS CO2 ECOLES	NEWTEC SANTE	816



20/04/2022	SERVIETTES PAPIER PERI	THOUY SAS	122,78
16/05/2022	SERVIETTES PAPIER PERI	THOUY SAS	243,07
17/05/2022	GOBELETS IMPRIMES	COLLAVET PLASTIQUES	355,2
17/05/2022	COUVERTS REUTILISABLES	IKEA FRANCE SAS	56,33
20/05/2022	FOURNITURES PERISCOLAIRE	CASAL SPORT	550,03
20/05/2022	PANNEAU BASKET	CELONA	368,4
16/06/2022	CARBURANT ET FOUNITURES	COMMERCE MULTI SERVICE MJC	5,95
16/06/2022	FOURNITURES PERISCO	FILLON	484,1
16/06/2022	BETON	VICAT GRANULATS	101,46
18/01/2022	DEPOT DECHETS VOIRIE 12	SUEZ RV NORD EST	4,62
26/01/2022	CANTINE DECEMBRE 2021	ASS ADEPPA	4142
10/02/2022	CANTINE 01	ASS ADEPPA	6051,5
10/02/2022	CONTRAT GED MAIRIE	CANON	247,49
10/02/2022	CARTES DE VISITE MFS	LOOKLINE SARL	60
10/02/2022	DEPOT DECHETS VOIRIE 01	SUEZ RV NORD EST	4,62
10/02/2022	ENTRETIEN ELEV FOYER S1 22	ATD	308,49
10/02/2022	ENTRETIEN ELEV VILLA MED T1 22	ATD	193,24
22/02/2022	CONTRIBUTION A L HECTARE 2021	AGENT COMPTABLE ONF	611,62
23/02/2022	CONTRAT COPIEURS	CANON	11,76
18/03/2022	CONTRAT SUIVI TECHNIQUE	ALTANIS INFORMATIQUE	1065,6
18/03/2022	CANTINE 02	ASS ADEPPA	2818,95
18/03/2022	DEPOT DECHETS VOIRIE 02	SUEZ RV NORD EST	4,62
18/03/2022	LEVES TOPO PRE PIGNARD STADE	HELSTROFFER HERVE GEOMETRE	1698,3
21/03/2022	PAGE DEDIEE BROCANTE	NOVABOOK	39
19/04/2022	CANTINE 03	ASS ADEPPA	7562
19/04/2022	CONTRÔLES AIRES DE JEUX	CONTROL EST	660

19/04/2022	DEPOT DECHETS VOIRIE 03	SUEZ RV NORD EST	4,62
20/04/2022	BALAYAGE RUES	COMCOM HAUT CHEMIN PAYS PANGE	1127,76
20/04/2022	LEVES TOPO DIVERSES RUES	HELSTROFFER HERVE GEOMETRE	2578,5
16/05/2022	CANTINE 04	ASS ADEPPA	3684,7
16/05/2022	ENTRETIEN ELEV VILLA MED T2 22	ATD	193,24
16/05/2022	DEPOT DECHETS BROCANTE	SUEZ RV NORD EST	525,71
15/06/2022	POINT ALERTE SECOURS BROCANTE	CROIX ROUGE FRANCAISE	396
16/06/2022	CANTINE 05	ASS ADEPPA	6398,25
16/06/2022	DEPOT DECHETS VOIRIE 05	SUEZ RV NORD EST	4,62
18/01/2022	LOCATION TELEPHONIE MAIRIE 01	ORANGE LEASE ORANGE BUSINESS SERVICES	140,96
10/02/2022	LOCATION TELEPHONIE MAIRIE 02	ORANGE LEASE ORANGE BUSINESS SERVICES	140,96
22/02/2022	LOCATION COPIEUR C3530I ECH18	LIXXBAIL	1821,6
24/02/2022	REGLEMENT CONTRAT GRENKE	GRENKE LOCATION SAS	1814
18/03/2022	LOC 3 COPIEURS TOSHIBA T2 2022	BNP PARIBAS LEASE GROUPE	5163,66
18/03/2022	LOCATION PANNEAULUMINEUX T2	CEGELEASE	903,6
18/03/2022	LOCATION TELEPHONIE MAIRIE 03	ORANGE LEASE ORANGE BUSINESS SERVICES	140,96
20/04/2022	LOCATION TELEPHONIE MAIRIE 04	ORANGE LEASE ORANGE BUSINESS SERVICES	140,96
16/05/2022	LOCATION GESPAGE T2	FRANFINANCE LOCATION	283,78
17/05/2022	LOCATION MARTEAU PIQUEUR	KILOUTOU	177,26
20/05/2022	LOCATION TELEPHONIE MAIRIE 03	ORANGE LEASE ORANGE BUSINESS SERVICES	140,96
20/05/2022	LOCATION TELEPHONIE MAIRIE 05	ORANGE LEASE ORANGE BUSINESS SERVICES	140,96
20/05/2022	LOCATION WC CHIMIQUE BROCANTE	WC LOC	377,2
24/05/2022	LOCATION COPIEUR C3530I ECH19	LIXXBAIL	1821,6
15/06/2022	LOC 3 COPIEURS TOSHIBA T3 2022	BNP PARIBAS LEASE GROUPE	5163,66
15/06/2022	LOCATION PANNEAULUMINEUX T3	CEGELEASE	903,6
16/06/2022	LOCATION TELEPHONIE MAIRIE 06	ORANGE LEASE ORANGE BUSINESS SERVICES	140,96

19/04/2022	PRESTATION COMPOSTAGE 2021	CUMA LORRAINE COMPOST	195,6
19/04/2022	TRVX TOITURE MEDIATHEQUE	RODEN COUVERTURE	180
20/04/2022	FOURN PLATRERIE PLAFOND ECOLE	LITT DIFFUSION	4494,11
20/04/2022	FOURN PLATRERIE PLAFOND ECOLE	LITT DIFFUSION	507,77
15/06/2022	TRAVAUX ELEC MAIRIE	PRODOTEC	979
15/06/2022	TRAVAUX ELEC ECLAIRAGE BIBLIOT	PRODOTEC	2291,3
15/06/2022	TRVX ELEC BLOCS SECOURS MAIRIE	PRODOTEC	2959
16/06/2022	INTERVENTION CHAUFFAGE FOYER	CELSIUS	55,2
10/02/2022	DEPANN CHAUFF LGT 2R ST LEGER	CAPONE CHAUFFAGE	457,92
20/04/2022	INTERV CHAUFFAGE LGT WATIEAUX	TS CHAUFFAGE	104,5
20/04/2022	FOURNITURE SOL BUREAU ST	SOPALOR	641,99
17/05/2022	REPL VITRAGE ST	FERMETURES MOSELLANES	231,6
17/05/2022	FOURNITURE ECLAIRAGE ECOP	REXEL	300,05
17/05/2022	FOURNITURE ATELIER ST	SOPALOR	164,23
17/05/2022	FOURNITURE SALLE CLASSE ECOP	SOPALOR	2622,71
20/05/2022	TRAVAUX ELEC SALLE SOCIO	PRODOTEC	576
24/05/2022	FOURN PLATRERIE PLAFOND ECOLE	LITT DIFFUSION	1129,49
15/06/2022	DEPANNAGE LGT ZIMMER	PRODOTEC	486,2
16/06/2022	INTERVENTION FENETRE LGT HAHN	ACTEA	90
23/02/2022	CONTRAT ENTRETIEN EP	ELRES RESEAUX	2828,4
26/01/2022	TVX EXPL OET ATDO CUBAGE CHAUF	AGENT COMPTABLE ONF	3121,98
26/01/2022	TVX EXPL OET ATDO CUBAGE CHAUF	AGENT COMPTABLE ONF	928,47
10/02/2022	ENTRETIEN TRACTEUR	EUROMASTER	894,6
10/02/2022	ENTRETIEN VEHICULES ST	FOURNITURES PIECES AUTO	239,39
18/03/2022	ENTRETIEN VEHICULES ST CPLMT	FOURNITURES PIECES AUTO	32,72
24/05/2022	ENTRETIEN TONDEUSE	ACKERMANN SA	6,5

24/05/2022	ENTRETIEN TONDEUSE	ACKERMANN SA	8,04
24/05/2022	ENTRETIEN TONDEUSE	ACKERMANN SA	17,88
24/05/2022	ENTRETIEN TONDEUSE	ACKERMANN SA	25,58
24/05/2022	ENTRETIEN TONDEUSE	ACKERMANN SA	32,11
22/02/2022	FOURNITURES ENTRETIEN TONDEUSE	HORIZON VERT	989,66
22/02/2022	FOURNITURES ENTRETIEN TONDEUSE	HORIZON VERT	1199,62
18/03/2022	FOURNITURES ENTRETIEN TONDEUSE	HORIZON VERT	70,01
18/03/2022	FOURNITURES ENTRETIEN TONDEUSE	HORIZON VERT	329,74
20/04/2022	FOURNITURES ENTRETIEN TONDEUSE	HORIZON VERT	237,88
20/04/2022	FOYER ENTRETIEN ADOUCISSEUR	BWT CILLIT FRANCE	301,62
17/01/2022	PACK E MAGNUS 2022	BERGER LEVRAULT MAGNUS FRANCE	2647,69
17/01/2022	MAINTENANCE COUT ANNUEL	VIP CONCEPT	488,69
18/01/2022	MAINTENANCE LOGICIEL CHASSE	LOGITUD	270,44
22/02/2022	MAINTENANCE LOGICIEL SALLE	3 D OUEST	281,21
23/02/2022	ACQUIS PC PORTABLE MFS FCTMT	ALTANIS INFORMATIQUE	88,8
18/03/2022	MAINTENANCE SITE INTERNET	SKOPE	1435,2
18/03/2022	LOCATION PANNEAULUMINEUX T2	CEGELEASE	360
18/03/2022	CONTRAT COPIEUR ECOLES T4 2021	TOSHIBA REGION EST	4,68
20/04/2022	MAINTENANCE LOGICIEL BIBLIOTHE	C3RB INFORMATIQUE	396,92
24/05/2022	CONTRAT COPIEUR ECOLES T4 2021	TOSHIBA REGION EST	116,35
15/06/2022	LOCATION PANNEAULUMINEUX T3	CEGELEASE	360
18/01/2022	ASSURANCE PROTEC FCTINNELLE 22	GROUPAMA	216,64
18/01/2022	ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS	GROUPAMA	4466,53
18/01/2022	ASSURANCE RESP GENERALE 2022	GROUPAMA	1160,42
16/06/2022	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	PILLIOT ASSURANCES	2592,85
17/01/2022	ABONNEMENT 2022	LA VIE COMMUNALE	124,8

20/04/2022	OUVRAGE CIMETIERE COMMUNAL	EDITIONS VIE COMMUNALE	37
20/05/2022	ABONNEMENT COURRIER MAIRES	GROUPE MONITEUR SAS	149
20/04/2022	FORMATION HANDICAP PERISCO	UFCV LORRAINE	1790
20/04/2022	HONO AFF CLE DES CHAMPS	SCHOTT SCP AVOCATS	840
16/06/2022	HONO AFF CLE DES CHAMPS	SCHOTT SCP AVOCATS	260
06/05/2022	REGLEMENT CONTRAT GRENKE	GRENKE LOCATION SAS	2529,6
17/01/2022	DIAG PERF ENERGIE LGTS CASERNE	DIM'S BATI SAS	1160
10/02/2022	BULLETIN MUNICIPAL INFOLETTRE1	A2DV NUMERIQUE	202,4
10/02/2022	CARTE DE VŒUX	A2DV NUMERIQUE	74,4
16/05/2022	BULLETIN MUNICIPAL INFOLETTRE2	A2DV NUMERIQUE	207,9
18/01/2022	TRANSPORT PISCINE DECEMBRE 21	METZ EVASION AL LO TOUR	150
20/04/2022	TRANSPORT SORTIE ECOP AZANNES	SCHIDLER AUTOCARS	1700
24/05/2022	TRANSPORT SORTIE VERDUN	TRANSDEV GRAND EST	1085,98
13/01/2022	frais deplacement jm molina	MOLINA Jean Michel	83
14/06/2022	remboursement frais deplacement	MOLINA Jean Michel	321,49
10/02/2022	PARTICIPATION REPAS AG	ASS FEDER DEP MAIRES MOSELLE	35
10/02/2022	BOISSON PIECE THEATRE	CHIAPPA ETS (BOISSONS)	63,99
10/02/2022	PIZZAS PIECE THEATRE	SUCRE ET SALE SAS	107,7
10/02/2022	BOUQUET OBSEQUES ECKER	MAZZOCCHI FLEURISTE	50
10/02/2022	BOUQUETS OBSEQUES FUSS LE POUL	MAZZOCCHI FLEURISTE	100
23/02/2022	BOUQUET OBSEQUES BLANC	MAZZOCCHI FLEURISTE	50
23/02/2022	BOUQUET OBSEQUES ET SPECTACLE	MAZZOCCHI FLEURISTE	87,5
23/02/2022	BOUQUET MARIAGE DALVAL WATIEAU	MAZZOCCHI FLEURISTE	50
18/03/2022	BOUQUET OBSEQUES TIMINI	MAZZOCCHI FLEURISTE	50
20/04/2022	COLIS SECRETAIRE CC	CHIAPPA ETS (BOISSONS)	50,07
16/05/2022	COLIS CONCOURS ABECEDAIRE	CHIAPPA ETS (BOISSONS)	19,83

16/05/2022	BOUQUET OBSEQUES MAIRE	MAZZOCCHI FLEURISTE	50
16/05/2022	BOUQUET MARIAGE MONNIER	MAZZOCCHI FLEURISTE	50
20/05/2022	TRAITEUR POT VELORAIL 120522	CHAMAGNE TRAITEUR	400
20/05/2022	BOISSON POT 12 MAI	CHIAPPA ETS (BOISSONS)	223,32
20/05/2022	GUSO COTISATION ANIM EHPAD	GUSO NANTERRE	205,92
20/05/2022	GUSO ANIMATION EHPAD	SCHROETTER Thomas	195,3
24/05/2022	BOUQUET MARIAGE TONUS ERRIQUEZ	MAZZOCCHI FLEURISTE	50
15/06/2022	BOUQUET MARIAGE DUCERF BECKER	MAZZOCCHI FLEURISTE	50
16/06/2022	CONSOMMATIONS JURY CRIM 250522	CAFE DE LA PLACE LVEA 2.0 SASU	26,9
16/06/2022	BOISSONS POT ECOLE ELEM	CHIAPPA ETS (BOISSONS)	31,5
16/06/2022	BOUQUETS OBSEQUES ET MARIAGE	MAZZOCCHI FLEURISTE	100
18/01/2022	AFFRANCH COURRIER 12 21	LA POSTE TELE VENTE NORD EST	169,78
10/02/2022	AFFRANCH COURRIER 01	LA POSTE TELE VENTE NORD EST	230,72
23/02/2022	LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	SECAP GROUPE PITNEY BOWES	354,01
18/03/2022	AFFRANCH COURRIER 02	LA POSTE TELE VENTE NORD EST	115,66
20/04/2022	AFFRANCH COURRIER 03	LA POSTE TELE VENTE NORD EST	140,72
20/05/2022	AFFRANCH COURRIER 04	LA POSTE TELE VENTE NORD EST	168,71
15/06/2022	AFFRANCH COURRIER 05	LA POSTE TELE VENTE NORD EST	164,96
17/01/2022	ABO MOBILES PERIS ECOP 01	INTERCOM TELECOM SYNELYANS	43,72
17/01/2022	INTERNET ECOLES 01	ORANGE (FRANCE TELECOM)	186,46
17/01/2022	INTERNET ST JANVIER 22	ORANGE (FRANCE TELECOM)	78
10/02/2022	INTERNET MAIRIE ST 02	ORANGE (FRANCE TELECOM)	78
22/02/2022	ABO MOBILES PERIS ECOP ST 02	INTERCOM TELECOM SYNELYANS	57,6
23/02/2022	INTERNET ECOLES 02	ORANGE (FRANCE TELECOM)	186
18/03/2022	ABO MOBILES PERIS ECOP ST 03	INTERCOM TELECOM SYNELYANS	57,6
18/03/2022	INTERNET MAIRIE ST 03	ORANGE (FRANCE TELECOM)	78

20/04/2022	INTERNET ECOLES 03	ORANGE (FRANCE TELECOM)	186,56
20/04/2022	INTERNET ECOLES 04	ORANGE (FRANCE TELECOM)	187,15
20/04/2022	ABO MOBILES PERIS ECOP ST 04	INTERCOM TELECOM SYNELYANS	57,6
20/04/2022	INTERNET MAIRIE ST 04	ORANGE (FRANCE TELECOM)	78
16/05/2022	ABO MOBILES PERIS ECOP ST 05	INTERCOM TELECOM SYNELYANS	57,6
16/05/2022	INTERNET ECOLES 05	ORANGE (FRANCE TELECOM)	186
17/05/2022	INTERNET MAIRIE ST 05	ORANGE (FRANCE TELECOM)	78
15/06/2022	INTERNET ECOLES 06	ORANGE (FRANCE TELECOM)	186,37
16/06/2022	ABO MOBILES PERIS ECOP ST 06	INTERCOM TELECOM SYNELYANS	57,6
16/06/2022	INTERNET MAIRIE ST 06	ORANGE (FRANCE TELECOM)	78
04/02/2022	FRAIS CRCESU JANVIER 22	REGIE RECETTE CANTINE RR7161	14,01
09/03/2022	FRAIS CRCESU FEVRIER 22	REGIE RECETTE CANTINE RR7161	10,98
07/06/2022	FRAIS CRCESU FEVRIER 22	REGIE RECETTE CANTINE RR7161	19,17
18/01/2022	COTISATION 2022	ASS FEDER DEP MAIRES MOSELLE	75
10/02/2022	COTISATION 2022	MATEC MOSELLE AGENCE TECHNIQUE	621,25
10/02/2022	ADHESION 2022	CNVVF CONSEIL NAT VILLES FLEURIES	175
20/04/2022	COTISATION 2022	ASS DES MAIRES DE FRANCE	294,65
16/05/2022	COTISATION 2022	AMACPM	177,5
24/05/2022	FRAIS GARDERIE 2021	AGENT COMPTABLE ONF	1611,24
18/01/2022	NETTOYAGE LOCAUX 12 21	DOMINET	1767,26
10/02/2022	NETTOYAGE LOCAUX 01	DOMINET	1995,26
18/03/2022	NETTOYAGE LOCAUX 02	DOMINET	1581,44
17/05/2022	NETTOYAGE LOCAUX 04	DOMINET	1501,64
20/05/2022	NETTOYAGE LOCAUX 03	DOMINET	2474,06
16/06/2022	NETTOYAGE LOCAUX 05	DOMINET	1995,31
10/02/2022	ENTREE PISCINE NOV DEC 21	COM COM HOUVE ET PAYS BOULAGEOIS	40

20/05/2022	ENTREES VILLAGE METIERS ECOP	LES VIEUX METIERS	1573
15/06/2022	ENTREES MINIGOLF ECOP	OLIGOLF	175,5
23/02/2022	REDEVANCE OM Q3 MAIRIE	CCHCPP OM	1453,36
23/02/2022	REDEVANCE OM Q3 ECOP	CCHCPP OM	171,64
23/02/2022	REDEVANCE OM Q3 MATERNELLE	CCHCPP OM	140,4
18/01/2022	ASSURANCE STATUTAIRE CNRACL	GRAS SAVOYE BERGER SIMON	10589,62
18/01/2022	ASSURANCE STATUTAIRE IRCANTEC	GRAS SAVOYE BERGER SIMON	1657,91
17/05/2022	APPEL COTISATION 2022	CNAS ANTENNE EST	4028
19/04/2022	CONSULTATION WILHELM G	BALAND PELTRE KARINE	240
20/04/2022	COTISATION MED TRAVAIL CPLMT	AGESTRA	89,7
18/01/2022	HEBERGEMENT BEL AMI 01	VIP CONCEPT	61,39
23/02/2022	HEBERGEMENT BEL AMI 02	VIP CONCEPT	61,39
16/05/2022	HEBERGEMENT BEL AMI 03	VIP CONCEPT	61,39
16/05/2022	HEBERGEMENT BEL AMI 04	VIP CONCEPT	61,39
16/05/2022	HEBERGEMENT BEL AMI 05	VIP CONCEPT	61,39
15/06/2022	HEBERGEMENT BEL AMI 06	VIP CONCEPT	61,39
17/01/2022	RENOUV SOLUTION CRYPTAGESOPHOS	ALTANIS INFORMATIQUE	312
26/01/2022	LOGICIEL MFS	ACTUELBURO	81,16
23/02/2022	ACQUIS PC PORTABLE MFS FCTMT	ALTANIS INFORMATIQUE	73,2
14/03/2022	LOGICIEL MFS CPLT MANDAT 122	ACTUELBURO	7,2
18/03/2022	LOGICIEL ORPHEE BIBLIO	C3RB INFORMATIQUE	1290
16/06/2022	RENOUV NOM DE DOMAINE	OVH OVH CLOUD	8,39
26/01/2022	COTISATION 2022 ACOMPTE 1	SDIS 57	7728
26/01/2022	COTISATION 2022 ACOMPTE 2	SDIS 57	7728
26/01/2022	COTISATION 2022 ACOMPTE 3	SDIS 57	7727,85
17/01/2022	PARTICIP GROUPEMENT GAZ 20 21	METROPOLE GRAND NANCY	443,3



11/02/2022	SUBVENTION 2021 YOGA	CORPS ETRE BIEN ETRE	600
11/02/2022	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 22	ECOLE WUXING KUNG FU VIGY	500
25/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	AFR SECTION EVEIL DANSE	30
25/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	AFR TENNIS DE TABLE	90
25/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	ASSOCIATION GYM CLUB VIGY	60
25/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	BABY GYM ASOT	360
25/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	ECOLE WUXING KUNG FU VIGY	480
25/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	HANDBALL CLUB DE VIGY	540
25/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	JUDO CLUB DE VIGY	180
25/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	LE TOURDION LA VIE EN CHANSON	30
25/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	NOUVELLE TEN DANSE	420
25/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	TENNIS CLUB DE VIGY	300
25/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	THEATR HALL	210
26/01/2022	CHEQUES ASSOCIATIONS	THEATR HALL	30

Décision du maire n°2022/01 du 01/03/2022 : le tarif des impressions de documents sollicitées par les administrés est fixé à 0.30€ la feuille (couleur ou noir et blanc, A4 ou A3, recto ou recto verso).

Décision du maire n°2022/02 du 10/03/2022 : le droit de place demandé pour l'occupation du domaine public par les participants à la brocante est fixé à 3,00€ le mètre linéaire.

Décision du maire n°2022/03 du 25/04/2022 : le montant des caveaux 2 places dans le cimetière communal est fixé à 1560€ et le montant de la concession trentenaire (acquisition ou renouvellement), fixé par décision du 26/07/2018, est maintenu à 240€.

Décision du maire n°2022/04 du 02/05/2022 : les tarifs fixés pour la location de la salle socio-culturelle de la Mairie sont les suivants :

<b>Utilisation</b>	<b>Montant de la location (personnes habitant Vigy)</b>
1 journée de semaine	50€
Week-end (samedi+dimanche)	175€
Forfait location de la vaisselle	35€
Caution	500€
Verre cassé ou perdu	1€ par verre
Assiette cassée ou perdue	1€ par assiette
Couvert cassé ou perdu	1€ par couvert
Forfait nettoyage de la salle et de la cuisine (si état non satisfaisant lors de l'état des lieux de restitution des clefs)	100€
Forfait nettoyage vaisselle (si non nettoyée lors de l'état des lieux de restitution des clefs)	50€

Décision du maire n°2022/05 du 10/05/2022 : à compter du 10 mai 2022, le montant facturé pour un livre emprunté et non restitué à la médiathèque municipale est fixé à 15€.